

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 21 FEVRIER 2023
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 43

Nb. de représentés : 7

Nb. d'absents : 3

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un février à 17h08, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 23/1069 :

Subvention aux associations pour le
financement de l'emploi

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANE Jean François, FERDE Thérèse, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

REPRESENTE (S) :

MM. SIGISMEAU Béatrice (par Monsieur DIJOUX Stéphan), VALY Nazir (par Monsieur OMARJEE Mohammad), NASSIBOU Guilaine (par Madame AHO NIENNE Sandrine), KHELIF David (par Monsieur NARIA Olivier), BELLON Stéphan (par Monsieur PERIANAYAGOM Albert), MALIDI Mariaty (par Madame JETTER Régine), BALAYA GOURAYA Armand (par Monsieur ANDA Jean Gaël).

ABSENTS :

MM. ACAPANDIE Freddy, ARAYE Hélène, SAUTRON François.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 24 février 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 15 février 2023.



Le Maire
Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20230221-23-1069-PH
Date de télétransmission : 24/02/2023
Date de réception en préfecture : 24/02/2023

Michel FONTAINE

Affaire n°23/1069 : Subvention aux associations pour le financement de l'emploi.

Cellule de Développement Social et Economique Local - Direction Générale des Services à la Population

Le Maire expose à l'Assemblée :

Considérant les demandes d'aides financières présentées par les associations de Saint-Pierre ;

Considérant l'intérêt communal de soutenir ces associations qui œuvrent en faveur de la population Saint-Pierroise grâce à la mise en place de projets d'insertion par l'emploi dans les quartiers, et qui contribuent ainsi à maintenir la cohésion sociale sur le territoire de la commune,

Considérant le souhait de la Ville d'apporter son soutien au secteur associatif et à la mise en œuvre des dites actions au titre de l'exercice budgétaire 2023,

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

• **D'APPROUVER l'attribution de subventions aux associations répertoriées dans le tableau ci-après :**

Associations	Intitulé de l'action	Objet de la demande	Subventions demandées
Solidarité Sainte Thérèse de Saint-Pierre	Projet 1 : 1 CDI : Secrétaire administrative Période de financement : 01/01/2023 au 31/12/2023	Résiduel	24 000 €
Association Sportive des Handicapés Physiques du Sud	Projet 1 : 1 CDI : Secrétaire polyvalente Période de financement : 01/01/2023 au 31/12/2023	Résiduel	15 000 €
Union des Citoyens Actifs du Sud (UCAS)	Projet 1 : 1 CDI : Agent administratif Période de financement : 01/01/2023 au 31/12/2023	Résiduel	25 000 €
Les Alizés du Cap de Terre-Sainte	Projet 1 : 4 PEC : animateurs Période prévisionnelle de financement : 01/03/2023 au 31/01/2024	Résiduel	20 400 €
	Projet 2 : 1 PEC : Assistante de direction Période de financement : 01/01/2023 au 30/11/2023	Résiduel	13 000 €
	Projet 3 : 5 PEC : Agents de l'environnement Période prévisionnelle de financement : 01/03/2023 au 31/01/2024	Résiduel	23 925 €
	Projet 4 : 1 PEC : Encadrant de l'environnement Période prévisionnelle de financement : 01/03/2023 au 31/01/2024	Résiduel	6 292 €
Club Sport Adapté de Saint-Pierre (CSASP)	Projet 1 : 1 CDD : animateur Période de financement :	Résiduel	10 000 €

Reçu de réception en préfecture
974-219740164-20230221-23-1069-DE
Date de télétransmission : 24/02/2023
Date de réception préfecture : 24/02/2023

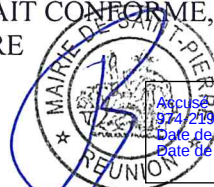
	01/01/2023 au 31/12/2023		
Association pour le Développement d'Insertion de la Ravine des Cabris (ADIRC)	Projet 1 : 1 PEC : Coordonnateur de projet Période de financement : 15/02/2023 au 14/01/2024	Résiduel	12 250 €
	Projet 2 : 1 PEC : Secrétaire Période de financement 01/10/2022 au 31/08/2023	Résiduel	8 202 €
Hibiscus	Projet 1 : 1 CDD : Secrétaire Période de financement : 01/01/2023 au 31/12/2023	Résiduel	22 000 €
Association Coopération pour l'aide à l'Enfance et contre la Pauvreté	Projet 1 : 1 PEC : Agent technique polyvalent Période de financement : 10/12/2022 au 09/11/2023	Complément de résiduel	1 500 €
	Projet 2 : 1 PEC : Agent technique polyvalent Période de financement : 10/12/2022 au 09/11/2023	Complément de résiduel	1 500 €
	Projet 3 : 1 PEC : Agent technique polyvalent Période de financement : 10/12/2022 au 09/11/2023	Complément de résiduel	1 500 €
	Projet 4 : 1 PEC : Agent technique polyvalent Période de financement : 10/12/2022 au 09/11/2023	Complément de résiduel	1 500 €
Association des Femmes de Marins Pêcheurs de Saint-Pierre (AFEMAR)	Projet 1 : 1 PEC : Agent polyvalent Période de financement : 16/01/2023 au 15/12/2023	Résiduel	5 000 €
	Projet 2 : 1 PEC : Secrétaire Période de financement : 16/01/2023 au 15/12/2023	Résiduel	5 000 €
	Projet 3 : 2 PEC : animateurs Période prévisionnelle de financement : 05/01/2023 au 04/12/2023	Résiduel	10 000 €
Total	26 emplois		206 069 €

Le financement de cette mesure est opéré par prélèvement sur la ligne budgétaire :
518 65748 123 CAE RE23000001

- D'APPROUVER les conventions ci-annexées,
- DE L'AUTORISER, à SIGNER toutes les pièces administratives et financières se rapportant à cette affaire.



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Accusé de réception en préfecture
974 219 740164-20230221-23-1069-DE
Date de télétransmission : 24/02/2023
Date de réception préfecture : 24/02/2023

Michel FONTAINE